

meilleure organisation de la Milice, et qui rappelle certains Actes ou Ordonnances relatifs à icelle.”

Acte qui autorise l'arrêt des Félons et autres qui s'échapperont des provinces du *Haut Canada* et de la *Nouvelle Brunswick* dans cette Province.

Mr. l'Orateur a alors présenté à Son Excellence un *Bill* passé par cette Chambre intitulé.—

Acte pour rappeler certains Actes qui accordent des taux et droits à Sa Majesté; et pour accorder des droits nouveaux et additionnels au lieu d'iceux; et pour les approprier à défrayer les dépenses de l'administration de la Justice, et au soutien du Gouvernement Civil dans cette Province; et pour d'autres fins y mentionnées:—auquel il a prié son Excellence de vouloir bien donner la sanction Royale au nom de Sa Majesté.

Après quoi, le Greffier du Conseil Législatif a annoncé que Son Excellence réservoir ce *Bill* pour la signification de Sa Majesté sur icelui.

Alors il a plu à Son Excellence de faire la harangue suivante aux deux Chambres, savoir:

*Messieurs du Conseil Législatif, et*

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée;*

Ce m'a été une satisfaction bien grande d'observer durant la présente Session, une Continuation de cette attention zélée à vos devoirs Législatifs, et aux intérêts généraux de la Province; que j'ai eu occasion de remarquer dans vos procédés passés.

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée;*

Les mesures que vous avez adoptées pour consolider et augmenter le revenu Provincial de la Couronne et pour le préserver de tout abus, prouvent avec quel discernement vous regardez les intérêts de Sa Majesté et ceux des ses sujets comme inséparables; ce qui ne peut que produire l'effet le plus avantageux.

*Messieurs du Conseil Législatif, et*

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée;*

En vous exprimant mon approbation de vos procédés, je ne puis m'empêcher d'observer, que l'unanimité, la loyauté et le déintéressement que le premier Parlement Provincial du *Bas Canada*, a manifestés, n'ont jamais été surpassés dans aucune des Provinces sous la domination de Sa Majesté, et je suis convaincu que la prospérité et le bonheur de ce pays continueront d'augmenter à proportion, que les Parlements subséquents suivront votre louable exemple.

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Législatif dit:

*Messieurs du Conseil Législatif, et*

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

C'est la volonté et le plaisir de son Excellence le Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'au quinzième jour de Juin prochain: et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Mercredi le quinzième jour de Juin prochain.